



GENERALI ÉPARGNE SALARIALE

DÉVELOPPEZ LE PARTAGE DE LA VALEUR DANS LES TPE/PME

2025 : UNE ANNÉE D'ÉQUIPEMENT EN ÉPARGNE SALARIALE

Depuis le 1^{er} janvier 2025, les entreprises ayant au moins 11 salariés devront mettre en place un dispositif de partage de la valeur si elles ont un bénéfice net fiscal supérieur à 1 % de leur chiffre d'affaires pendant trois exercices consécutifs.

Il pourra s'agir d'un dispositif d'intéressement, de participation, d'abondement ou d'une prime de partage de la valeur (PPV). Un marché à fort potentiel et sous-exploité comme le montre les résultats de l'enquête IFOP (juin 2024).

57 % des chefs d'entreprise ignorent qu'ils sont concernés.

1/3 des dirigeants assurent n'en avoir jamais entendu parler.

L'ÉPARGNE SALARIALE : AUCUNE CHARGE POUR LES PETITES ENTREPRISES



Coût de la rémunération pour l'entreprise pour une prime de 1 000 €

	PRIME CLASSIQUE	PRIME D'INTÉRESSEMENT
1 420 €	1 000 €	
+ 420 €		Exonéré d'impôts
1 000 €	1 000 €	
- 250 €	- 97 €	
- 210 €		Exonéré d'impôts
= 540 €	= 903 €	

Charges patronales/forfait social
Prime versée au salarié
Charges salariales/CSG CRDS
Impôts sur le revenu
Montant net pour le salarié



AVANTAGE POUR L'ENTREPRISE

- 0 % de forfait social pour les TPE et PME.
- Économie d'impôt sur les sociétés car l'épargne salariale est déductible du bénéfice imposable.
- Exonération des charges patronales.
- Accessible à toutes les entreprises avec au moins 1 salarié distinct du chef d'entreprise (temps plein ou temps partiel).



AVANTAGE POUR LE SALARIÉ ET DIRIGEANT

- Exonération des cotisations sociales (hors CSG-CRDS).
- Exonération d'impôt sur le revenu si la prime est placée dans les plans.
- Constitution d'une épargne projet et/ou retraite avec l'accompagnement de l'entreprise.

Crée en 2019, l'offre **Generali Epargne Salariale** est aujourd'hui déployée auprès de plus de **3 000 entreprises**. Plus de **1 300 distributeurs** sont promoteurs de notre offre GES, 50 % des encours proviennent des transferts. Chaque entreprise est différente. Generali Épargne Salariale s'adapte à chacune d'entre elle avec une offre standard sur mesure : un PEI – PERCOLI « modulables » en fonction du projet de l'entreprise. Nous avons conçu une offre innovante adaptée pour vous distributeur et vos clients.

GES : 7 MINUTES POUR VENDRE



FACILITEZ LA MISE EN PLACE GRÂCE À CAMINO

- Une souscription à un dispositif d'épargne en 7 minutes.
- Une signature électronique.
- Des documents de prévente personnalisés.



TRANSFORMEZ VOTRE EXPERTISE AVEC LE CONSEIL AUGMENTÉ

- Un simulateur de conseil augmenté pour concevoir les plans.
- Présenter l'intérêt fiscal et social de ces solutions de partage de la valeur.
- Générer un projet à présenter à votre entreprise cliente.



VOUS AVEC I+ MON PARTENAIRE INTÉRÉSSEMENT

- Un outil qui propose des formules d'intéréssement selon le secteur d'activité.
- Une solution intelligente et intuitive qui référence 54 secteurs d'activité.
- Génère automatiquement l'accord d'intéréssement.



VOUS AVEC CAMPAGNE+

- Le paramétrage des règles d'abondement des salariés par ancienneté.
- La répartition et calculs des primes d'intéréssement et/ou de participation.
- La visualisation des opérations pour l'entreprise au global et par bénéficiaire.
- L'édition automatique des bulletins d'option.



PROFITEZ DE NOS SESSIONS D'APPRENTISSAGE

- 49 h dispensées annuellement en libre-service « refresh ».
- Des sessions qui vous aident à maîtriser les outils et les fondamentaux de l'épargne salariale.
- 10 h de formation DDA (Directive de la Distribution d'Assurance) par an : maîtrise des arguments de vente et de conseil.
- Une équipe dédiée chez Generali qui vous accompagne dans la construction de solutions dédiées.
- L'accès à un Espace Amundi Partenaire pour suivre et piloter votre portefeuille.

POURQUOI FAIRE CONFIANCE À GENERALI ÉPARGNE SALARIALE POUR VOS CLIENTS

TIREZ PARTI D'UNE SOLUTION CLÉS EN MAIN !

- Un PEI/PER-COLI pour s'affranchir des formalités administratives auprès de la DREETS.
- Disposer en permanence d'un dispositif conforme aux évolutions réglementaires et aux innovations marchés.

LES RÉCOMPENSES



ÉTOILES GOOGLE + NOTE

4,9 ★★★★★

BÉNÉFICIEZ DE NOTRE LARGE CHOIX DE FONDS AVEC NOS SICAV EN DIRECT !

- 46 fonds : Sicav, FCPE, FCPR, OPCI avec une gestion libre ou pilotée constitue notre offre financière.
- 90 % de fonds purs (Sicav en direct), inédit en épargne salariale.
- Les meilleurs fonds de 16 sociétés de gestion, pour une meilleure performance et à meilleur coût.
- Des outils innovants et intuitifs, conçus pour simplifier les opérations de transfert de comptes, tout en garantissant une gestion fluide et sécurisée.

Generali Vie

Société anonyme au capital de 341 059 488 euros. Entreprise régie par le Code des assurances - 602 062 481 RCS Paris. N° d'identifiant unique ADEME FR232327_01NBYI. Siège social : 89 rue Taitbout - 75009 Paris. Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026.

